

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire

le lundi 15 février 2016, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2015.
2. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Seine-et-Marne au sein de l'équipement polyvalent de la Malvoisine.
3. Acompte sur subvention à l'Amicale des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L.) et convention financière – année 2016.
4. Désaffectation et déclassement d'un terrain sis boulevard de la Malvoisine - parcelle cadastrée AC 104 pour partie.
5. Régularisation d'emprise de l'ensemble immobilier du Grand Bassin - désaffectation et déclassement de la parcelle AH 308 pour partie.
6. Cession du logement correspondant au lot de copropriété n°3 sis 2B, rue du Parc (ancien groupe scolaire du Grand Bassin).
7. Cession du logement correspondant au lot de copropriété n°4 sis 2B, rue du Parc (ancien groupe scolaire du Grand Bassin).
8. Convention d'objectifs et de financement « Fonds Publics et Territoires » Handicap Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et la Commune de Lognes.
9. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour les actions de soutien à la fonction parentale et signature de la charte relative au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
10. Demande de subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et Les Conduites Addictives – M.I.D.E.L.C.A – Année 2016.
11. Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) – Année 2016.
12. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016 (Modificatif).
13. Versement de la redevance au F.O.N.J.E.P. pour le poste de Directeur de la M.J.C./M.P.T. Camille Claudel – année 2016.
14. Taux d'effort des familles pour les centres de vacances – année 2016.
15. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 01 février 2016**

En Mairie, le 03 février 2016

Michel RICART

Maire de Lognes